

**POSTE RÉGULIER
DE DIRECTION D'ÉCOLE
École secondaire Georges-P.-Vanier
Concours interne/externe ED18-72**

Le Conseil scolaire Viamonde est un conseil scolaire laïc de langue française en pleine expansion, qui accueille près de 12 000 élèves dans 51 écoles élémentaires et secondaires (53 à la rentrée 2018), reconnues pour leur caractère inclusif et accueillant. Plus de 2 400 personnes travaillent à Viamonde, dont un millier d'enseignantes et enseignants. Partenaire dans le développement de la communauté francophone du sud-ouest de l'Ontario, le Conseil s'étend d'ouest en est de Windsor à Trenton et du nord au sud de Penetanguishene à la région de Niagara en passant par Toronto et London.

Exigences et qualifications :

- Membre en règle de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario
- Brevet d'enseignement de l'Ontario ou l'équivalent
- Qualifications de direction d'école parties 1 et 2 ou en voie d'obtention

Lieu de travail : École secondaire Georges-P.-Vanier

Date d'entrée en fonction : 1^{er} août 2018

Échelle salariale annuelle : 112 446 \$ à 123 762 \$

Conditions de travail régies par la politique 4,05 du personnel non syndiqué.

Le Conseil scolaire Viamonde promeut la diversité et l'inclusion en milieu de travail.

Les personnes intéressées sont priées de transmettre une lettre de présentation avec curriculum vitae **en français** et une copie du certificat de qualifications émis par l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, **avant 16 h le 16 mai 2018**, à l'attention du Secteur des ressources humaines Conseil scolaire Viamonde, par courriel à : batirmacARRIERE@csviamonde.ca en indiquant en objet le numéro de concours : **ED18-72**. Les demandes reçues après la date et l'heure de fermeture du concours ne seront pas considérées.

Nous remercions tous les candidats, mais nous ne communiquerons qu'avec les personnes retenues pour une entrevue.

En vertu du Règlement ontarien 521/01 et 170/02, toute personne employée par le Conseil scolaire Viamonde, doit fournir un relevé de ses antécédents criminels avant d'entrer en fonction.

Étant donné que le Conseil souscrit aux principes d'équité en matière d'emploi et encourage les demandes de femmes, de minorités visibles, d'autochtones et de personnes handicapées, les personnes qui le désirent sont invitées à s'identifier comme étant membres de ces groupes désignés.

En vertu du Règlement de l'Ontario 191/11, des mesures d'adaptation pour les candidats handicapés sont disponibles sur demande tout au long du processus de recrutement.

Les candidates et candidats de l'extérieur du Canada doivent détenir un permis de travail valide avant de poser leur candidature.